

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

25 mai 2009

L'an deux mil neuf, le vingt cinq mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

Etaient présents : ANDRE Marie-Louise, BACCONNIER Bernadette, BADAIRE Colette, BARTASSOT Annie, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, DUMOUTIER Nadine, DYVRANDE Thibault, FREMAUX Michel, GOHEL Jean-Pierre, HAMARD Sébastien, HERVE Patrick, LE BARBEY Chantal, LEVARD Danièle, MARCELIN Jean-Luc, RIQUART Annette et THUILLIER-HAMEL Gérard.

Etaient absents : LANCE Jean-Pierre (pouvoir à VINOT-BATTISTONI Dominique), LEMAIRE Régis (pouvoir à MARCELIN Jean-Luc), MARIE Philippe (pouvoir à HERVE Patrick), THOMASSE Daniel (pouvoir à LEVARD Danièle) et VIEL Philippe (pouvoir à DYVRANDE Thibault) .

ADHESION AUPRES DE L'ARTOTHEQUE DE CAEN

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune à l'Artothèque de Caen afin de pouvoir exposer des œuvres dans la bibliothèque, dans la mairie et éventuellement aux écoles. Un abonnement annuel de 160 € permet de bénéficier du prêt de 6 œuvres renouvelées tous les 2 mois avec une absence de prêt les mois de juillet et août. Mme Di Giambattista se rendrait à l'artothèque pour retirer les œuvres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'adhésion de la Commune à l'artothèque de Caen et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour finaliser ce souhait.

PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DU TOURISME DE CAEN

Monsieur le maire soumet au Conseil Municipal la requête de l'Office de Tourisme de Caen à savoir d'établir un partenariat officiel avec cet organisme afin que ce dernier intègre dans ses offres de courts séjours des prestataires installés sur le territoire communal (hôtels, sites, loisirs : parcours de golf, par exemple). Monsieur le Maire rappelle le vote d'une subvention à l'office du tourisme de Caen lors du budget primitif 2009 et expose que ce partenariat n'appelle aucun coût supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable au partenariat de la commune avec l'office du tourisme de Caen afin de faire connaître la Commune et aider les propriétaires de gîtes ou autres types d'hébergements offerts sur la commune.

CONVENTION AVEC LE PROMOTEUR EUROPEAN HOMES

Monsieur le Maire rappelle l'état d'avancement du projet de ce promoteur concernant l'aménagement du quartier dit du Moulin à vent et expose que les travaux devraient pouvoir démarrer au cours de l'exercice 2009.

De ce fait il est indispensable de prévoir la reprise par la Commune des voiries et des espaces communs dès l'achèvement complet du projet immobilier par le promoteur, sans avoir à délibérer de nouveau et dans la mesure où les travaux sont conformes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité au vu des propositions de conventions établies par la Société European Homes,

- DEMANDE la modification du paragraphe 6 de la façon suivante, à savoir que les frais liés au transfert de propriété des ouvrages seront intégralement à la charge de la société European Homes.

- AUTORISE après que cette modification soit portée sur la convention liée au permis de construire et sur la convention liée au permis d'aménager, Monsieur le Maire à signer ces documents.

DECISION MODIFICATIVE N°1 : LOTISSEMENT DE LA FRESNAYE

Objet de la dépense	Augmentation des crédits	
	Article	Sommes
Annulation sur exercice antérieur – facturation TTC	605 D	110 591 €
	6522 D	21 675 €
	773 R	132 266 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire expose le coût de la mise en place d'une filière de police municipale sur le territoire communal comportant deux personnes disposant d'un véhicule. Ce coût est estimé à 71 150 € la 1^{ère} année, puis 50 000 € les années suivantes.

Madame DE SLOOVERE Françoise rappelle la date butoir pour remettre les articles du bulletin semestriel à savoir le 29 mai prochain.

Monsieur HAMARD Sébastien demande s'il est possible de faire une information auprès de la population concernant la fête des voisins en vue d'étendre ce phénomène très convivial. Monsieur le maire l'informe que de nombreux quartiers depuis déjà de nombreuses années mettent en place ce type de manifestation.

Monsieur HAMARD Sébastien félicite les services pour la mise en place des plots devant les écoles mais déplore le déplacement du problème puisque les parents se rendant aux écoles se garent maintenant de l'autre côté de la chaussée. Monsieur le Maire s'inquiète du manque de civisme de certaines personnes.

Monsieur GOHEL Jean-Pierre expose le problème non résolu des camions bennes circulant en sens interdit rue basse. Monsieur le Maire charge Monsieur THUILLIER-HAMEL Gérard de contacter dès demain Caen la mer pour signaler la continuité de ce problème.

Madame BADAIRE Colette fait part de l'état désastreux des rideaux de la salle des anciens. Monsieur le Maire prend bonne note mais lui rappelle que le budget 2009 est déjà voté.

Madame BARTASSOT Annie demande s'il est possible de prévoir l'achat de nouvelles chaises plus confortables pour la salle polyvalente. Monsieur le Maire l'informe que le devis est en cours.

Monsieur HERVE Patrick informe ses collègues sur la date à laquelle la maquette du nouveau bulletin municipal sera disponible à savoir le 26 mai.

Madame DIOUF Ghislaine s'interroge sur l'utilité en raison de la mise en place du tri sélectif en porte à porte de continuer à effectuer deux ramassages d'ordures ménagères chaque semaine. Monsieur le Maire l'informe que cette question est à l'étude au sein des services de Caen la mer.

Monsieur MARCELIN Jean-Luc fait part de l'état d'avancement de l'étude sur l'écoulement des eaux usées et pluviales lancée par le Syndicat du parc de loisirs.

Madame BACCONNIER Bernadette indique à ses collègues que le nouveau topoguide de la Côte de Nacre est disponible dans les offices de tourisme et les maisons de la presse.

Monsieur FREMAUX Michel expose les travaux du C.M.J.E et rappelle à ses collègues l'invitation de tous les membres au prochain Conseil Municipal le 29 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 00.